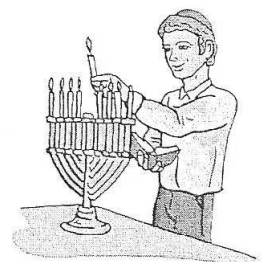


- 'HANOUKKA -

Nous allumons les lumières de la 'Hanoukia pendant les 8 jours de 'Hanoukka, Pour célébrer le miracle que D.ieu fit au temps des Asmonéens : La seule fiole d'huile sainte disponible dont la quantité était à peine suffisante pour un jour, servit à allumer la ménorah pendant 8 jours, jusqu'à la préparation d'une nouvelle quantité d'huile pure.



1. OU POSER LA 'HANOUKIA ?

Si quelqu'un habite au rez-de-chaussée ou au premier étage, il placera la 'hanoukia près de la fenêtre pour répandre le miracle (pirsoumey nissa), sinon il la placera à gauche de la mézouza de la porte d'entrée. Certains ont l'habitude de la placer sur la table de la salle à manger.

2. COMMENT ALLUMER LA 'HANOUKIA ?

L'ordre d'allumage est toujours de Gauche à Droite. On allume en premier la bougie du jour, puis celle de la veille, etc..

- On allumera la 'hanoukia entre l'apparition de trois étoiles dans le ciel et dans la demi-heure qui suit. Mais la mitsva s'étend à toute la nuit. (Maran 672,1)
- Il est interdit d'utiliser la lumière de la 'Hanoukia pour un quelconque usage. C'est pour cela qu'on allume une bougie supplémentaire " le Chamache" (Maran 673,1. michna béroura 7, Kaf hahaim 26)
- Une fois la 'Hanoukia allumée, on ne pourra plus la déplacer. (Maran 675.1)

3. QUI DOIT ALLUMER LA 'HANOUKIA ?

La mitsva d'allumer la 'Hanoukia commence à partir de 13 ans pour un garçon et 12 pour une jeune fille. Les séfaradim allument une 'hanoukia par famille, c'est pourquoi le chef de famille allume la bougie du jour, laisse les enfants allumer le reste. En dessous de 6 ans on leur donnera le Chamache à allumer.

- Les femmes sont tenues à la mitsva de l'allumage comme les hommes, car elles ont bénéficié elles aussi du miracle (Chabbat 23a). C'est pourquoi si le mari est absent, c'est la maîtresse de maison qui allumera (ibid.3)
- Les femmes ont coutume de ne pas faire de travaux tant que les lumières brûlent à la maison (30 mn) car nos sages disent : « que c'est grâce aux femmes justes que nos pères furent libérés ».

4. SI LES VEILLEUSES S'ETEIGNENT.



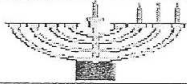
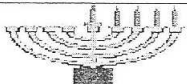

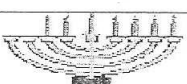
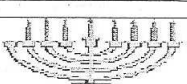
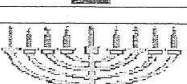
Il faut placer la 'Hanoukia dans un endroit où le vent ne risque pas d'éteindre les veilleuses.

- Elles doivent durer au moins une demi-heure.
- Si on l'avait placé dans un courant d'air, on devra rallumer sans bénédiction.
- Si la personne a allumé la 'Hanoukia dans un endroit adéquat et que par la suite elle s'est éteinte toute seule, la personne n'est pas obligée de la rallumer.
- Si on déplace la 'Hanoukia après l'allumage, on ne s'est pas acquitté de la mitsva et il faudra l'éteindre et la rallumer à sa place définitive, sans bénédiction.

- Protocole de 'HANOUKKA -

-- **Le Vendredi soir**, on allume en premier les nérot de 'Hanoukka, puis celles de Chabbat. En faisant en sorte que les lumières de 'Hanoukka brûlent encore pendant 30 minutes au moins après la tombée de la nuit.

-- **Le Samedi soir**, à la maison, on fait d'abord la Havdalla, puis on allume les lumières de 'Hanoukka.

		BÉNÉDICTIONS
Mardi 4 décembre 2007 Allumage à la tombée de la nuit **	Veille de Hanouka 1er SOIR 	1.2.3.
Mercredi 5 décembre 2007 Allumage à la tombée de la nuit **	2ème SOIR 	1.2.
Jeudi 6 décembre 2007 Allumage à la tombée de la nuit **	3ème SOIR 	1.2.
Vendredi 7 décembre 2007 Allumage avant 16h45 Sinon vous allumeriez durant Chabbat	4ème SOIR 	1.2.
Samedi 8 décembre 2007 Allumage après 17 h 50	5ème SOIR 	1.2.
Dimanche 9 décembre 2007 Allumage à la tombée de la nuit **	6ème SOIR 	1.2.
Lundi 10 décembre 2007 Allumage à la tombée de la nuit **	7ème SOIR 	1.2.
Mardi 11 décembre 2007 Allumage à la tombée de la nuit **	8ème SOIR 	1.2.

** : Il faut que l'illumination dure au moins une demi heure après la sortie des étoiles.

-- **Si vous allumez avec des bougies :**

Allumez d'abord le « Chamache » que vous gardez en main pour allumer la bougie du jour, de la veille, etc.... Puis, replacez le « Chamache » dans son alvéole.

-- **Si vous allumez avec de l'huile :**

Allumez à l'aide d'une bougie la mèche du jour, de la veille etc...., Puis celle du « Chamache ».

- Prières de 'HANOUKKA -

Avant d'allumer on dit les bénédictions suivantes :

Bénédiction 1.

ברוך אתה יי אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו להדליק נר חנוכה.

Baroukh atta A-donaï Elohénoù mélékh haôlam, achèr quiddéchanou bémitsvotav vétsivanou léhadlik nèr 'hanoukha ;

Soit loué, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a sanctifié par Ses commandements et nous a ordonné d'allumer les lampes de 'Hanoukka.

Bénédiction 2.

ברוך אתה יי אלהינו מלך העולם, שעשה נסים לאבותינו בימים ההם בזמן הזה.

Baroukh atta A-donaï Elohénoù mélékh haôlam, chéassa nissime laavoténou bayamime hahème bazémane hazzé.

Soit loué, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui a fait autrefois des miracles en faveur de nos ancêtres, à pareille époque.

Le premier soir seulement :

Bénédiction 3.

ברוך אתה יי אלהינו מלך העולם, שהחיינו וקיימנו והגיענו לזמן הזה.

Baroukh atta A-donaï Elohénoù mélékh haôlam, chéhééyianou véquiyémanou, véhiguiânou lazémane hazzé.

Soit loué, Eternel, notre D.ieu, Roi du monde, qui nous a fait vivre, qui nous a conservé et qui nous a amené jusqu'à ce temps là.

On allume, le premier soir, la lumière qui est le plus à droite, le second soir, on allume (Toujours du côté droit de la 'hanoukia) en premier lieu la lumière qui est la plus à gauche, en allant de gauche à droite, et d'une manière analogue les soirs suivants.
Ainsi on commence à allumer chaque soir la nouvelle lumière.

On dit ensuite :

הַנִּירוֹת הַלְלוּ אֲנַחְנוּ מִדְּלִיקָיִם עַל הַנְּסִיִּים וְעַל הַנִּפְלְאוֹת וְעַל הַתְּשׁוּעוֹת וְעַל
הַנִּחְמוֹת, שְׁעֲשִׂיתָ לְאַבוֹתֵינוּ בַּיָּמִים הָהֵם בְּזִמְנֵי הַזֶּה. עַל יְדֵי כְּהֵנִיךְ
הַקְּדוֹשִׁים. וְכָל שְׁמוֹנֵת יָמֵי חֲנֻכַּת הַנִּירוֹת הַלְלוּ קֹדֶשׁ הָאֵל, וְאִין לָנוּ רְשׁוֹת
לְהַשְׁתַּמֵּשׁ בָּהֶם, אֶלָּא לְרְאוֹתָם בְּלִבָּד, כְּדֵי לְהוֹדוֹת וּלְהִלָּל לְשִׁמְךָ
הַגָּדוֹל עַל נְסִיךְ וְעַל נִפְלְאוֹתֶיךָ וְעַל יְשׁוּעוֹתֶיךָ

Hannérote hallalou, ana'hnou madlikine,âl hanissime, véâl hapourkane, véâl haniflaote véâl hatechouôte, véâl hané'hamote chéâssita laavoténou bayamime hahème bazzémane hazzé.

Âl yédé kohanekha haquédochime, vékhol chémonate yémé hanouka, hannérote hallalou kodèche hème vééne lanou réchoute léhichtammèche bahème élla lirutame bilbade quédé léhodote oulhalèl léchimkha haguadoal âl nissekha véâl nifléotékha, véâl yéchouôtékha.

Nous allumons ces lampes, pendant les huit jours de 'Hanoukka, en commémoration des miracles que tu as fait en faveur de nos ancêtres et les victoires que tu as fais remporter à tes saints pontifes (les Asmonéens, Macchabées). Ces lumières sont sacrées, elles ne doivent servir à aucun usage profane ; leur vue nous rappelle tes miracles, ton secours, et éveille dans notre cœur des sentiments de reconnaissance pour les grâces dont tu nous as comblés.

מִזְמוֹר שִׁיר חֲנֻכַּת הַבַּיִת לְדָוִד; אֲרוֹמְמֶךָ יְיָ כִּי דָלִיתָנִי, וְלֹא שְׁמַחְתָּ
אוֹיְבֵי לִי; יְיָ אֱלֹהֵי, שׁוּעַתִּי אֵלֶיךָ וַתִּרְפְּאֵנִי; יְיָ הַעֲלִיתָ מִן שָׂאוֹל
נַפְשִׁי, חֵייתָנִי מִיַּד־יָבוֹר; וַזְּמַרוּ לַיְיָ חֲסִידָיו וְהוֹדוּ לְזִכְרֶךָ קֹדֶשׁ; כִּי
רָגַע בְּאִפּוֹ חַיִּים בְּרַצוֹנוֹ בְּעָרְבַי יִלִּין בְּכִי וּלְבַקֵּר רְנָה; וְאֲנִי אֲמַרְתִּי
בְּשִׁלּוֹי, בַּל אֲמוֹט לְעוֹלָם: יְיָ בְּרַצוֹנְךָ הַעֲמַדְתָּהּ לְהַרְרִי עוֹז, הַסְתַּרְתָּ
פְּנֵיךָ הַיִּיתִי נְבֻהָל: אֵלֶיךָ יְיָ אֶקְרָא, וְאַל יְיָ אֲתַחֲנוּן: מַה בָּצַע
בְּדַמִּי בְּרַדְתִּי אֶל שַׁחַת הַיּוֹדֶךָ עֲפָר הִיגִיד אֲמַתְךָ: שָׁמַע יְיָ וְחַנּוּנִי,
יְיָ הִיָּה עֲזָר לִי: הַפְּכֵת מַסְפְּדֵי לְמַחֹל לִי פִתְחֵת שִׁקִּי, וַתִּאֲרָנִי
שְׁמָחָה: לְמַעַן יִזְמְרְךָ כְּבוֹד וְלֹא יִדָּם, יְיָ אֱלֹהֵי לְעוֹלָם אֲוֹדְךָ.

Mizmor chyr 'hanoukate habbayte lédavid. Aromimkha A-donaï ky dillitani vélo simmahta oybaye li A-donaï Elohaye chivíty élékha vatirpaéni A-donaï héélita mine chéol nafchi hiytani myardi bor zammérou ladonaï 'hassidav véhodou lézékher qodcho kí réghâ béappo 'hayim birsono baêrêbe yaline békhi vélaboquer rinna vaani amarti béchalvi bal émmote léôlâme A-donaï birtsonékha héêmabda, léharéri oz histarta panékha haïti nibhal élékha A-donaï ékra véél A-donaï ét'hanane ma béssâ bédami bériddi él cha'hate hayod'ha áfar hayaguide amittékha chémaâ A-donaï vé'honnéni A-donaï héyé ôzer li hafakhta mispédi léma'hol li pita'hta saqi vatéazzéréni sim'ha lémaâne yézamerkha khavod vélo yddome, A-donaï Elohaye léôlame odékka.

Seigneur, je veux t'exalter. Tu as eu pitié de ma misère, et mes ennemis ne jouiront plus de mon malheur. Je t'avais invoqué, ô Eternel ! Tu m'as délivré de mes douleurs ; tu as relevé mon âme anéantie, tu m'as retenu sur les bords de la tombe. Ô vous qui l'aimez, chantez l'Eternel ! Louez, glorifiez son nom sacré ! Sa colère ne dure qu'un instant, sa grâce est éternelle. Si un malheur arrive le soir, le matin il fait place à la joie. Dans mes beaux jours je pensais : « Oh ! Jamais je ne pourrai faiblir, tomber. » Mais c'est la bienveillance seule, Seigneur, qui m'a soutenu, fortifié. Me retirais-tu l'appui de ta gloire, à l'instant je tombais anéanti. Alors je t'invoquais, ô Eternel ! Je priais, Seigneur, et je disais : « A quoi te servira ma mort ? Pourquoi me livrer à la destruction ? La poussière te loue-t-elle ? Les cendres proclament-elles ta vérité ? Exauce-moi, Seigneur ! Pitié, ah ! Pitié ! Sois mon libérateur, toi mon D.ieu ! » Et tu changeas mes plaintes en joie, tu enlevas mes vêtements de deuil pour me couvrir d'habits de fête. Aussi ma gloire est de t'adorer sans cesse, ô Eternel ! Oui, je veux éternellement te louer, mon D.ieu.